



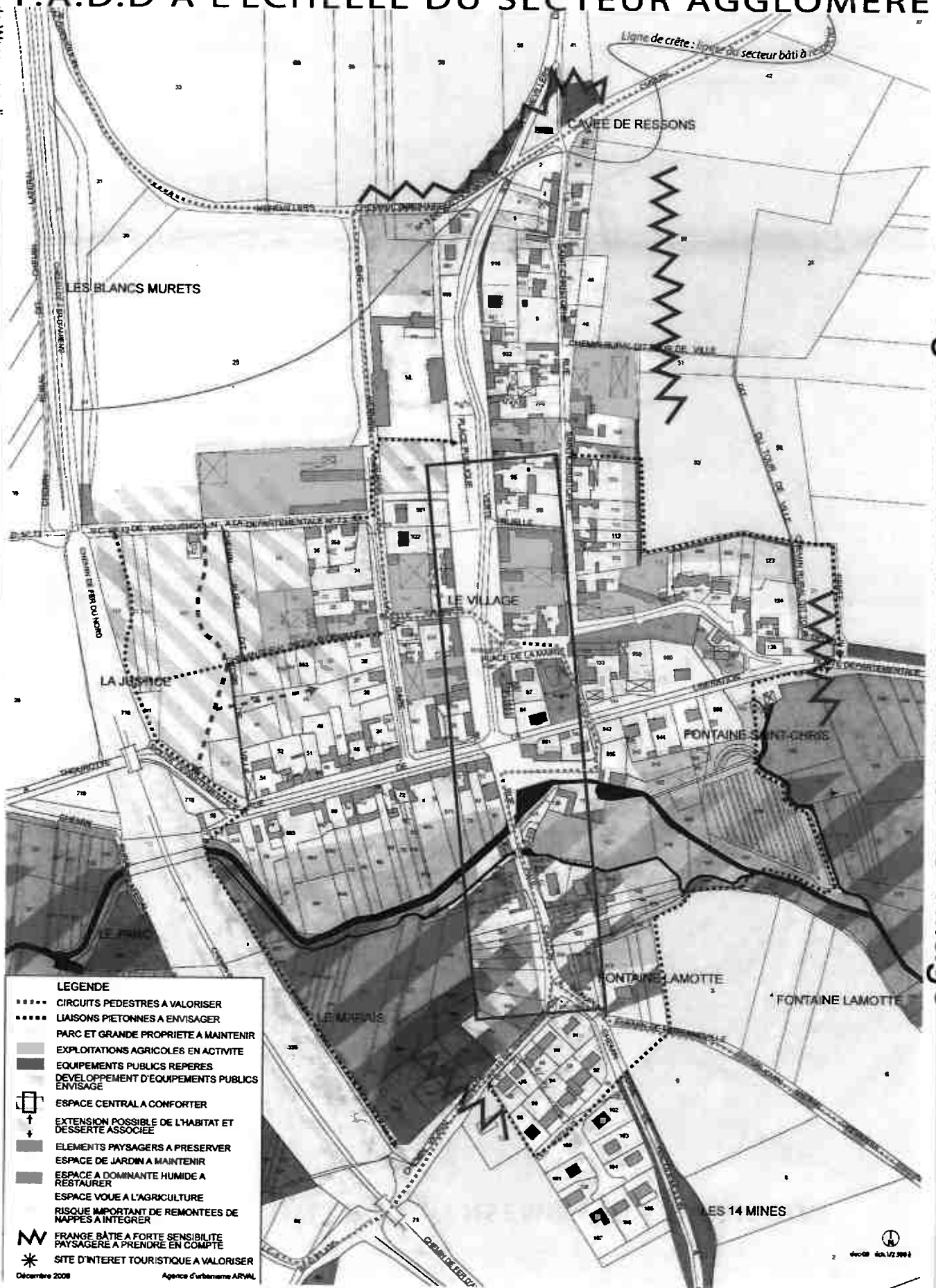
# **Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

***Extrait du  
PADD***

# P.A.D.D A L'ECHELLE DU SECTEUR AGGLOMERE

## Schéma d'aménagement à l'horizon 2025 : le village



- LEGENDE**
- ..... CIRCUITS PEDESTRES A VALORISER
  - ..... LIAISONS PIETONNES A ENVISAGER
  - PARC ET GRANDE PROPRIETE A MAINTENIR
  - EXPLOITATIONS AGRICOLES EN ACTIVITE
  - EQUIPEMENTS PUBLICS REPERES
  - DEVELOPPMENT D'EQUIPEMENTS PUBLICS ENVISAGE
  - ESPACE CENTRAL A CONFORTER
  - EXTENSION POSSIBLE DE L'HABITAT ET DESSERTE ASSOCIEE
  - ELEMENTS PAYSAGERS A PRESERVER
  - ESPACE DE JARDIN A MAINTENIR
  - ESPACE A DOMINANTE HUMIDE A RESTAURER
  - ESPACE VOUE A L'AGRICULTURE
  - RISQUE IMPORTANT DE REMONTEES DE NAPPES A INTEGRER
  - FRANGE BÂTEE A FORTE SENSIBILITE PAYSAGERE A PRENDRE EN COMPTE
  - \* SITE D'INTERET TOURISTIQUE A VALORISER

## Répondre aux enjeux environnementaux identifiés sur le territoire communal

Une prise en compte rigoureuse des sensibilités environnementales proposant une valorisation du fond de vallée de l'Aronde

### ENJEU(X) SOULEVE(S) PAR LE DIAGNOSTIC

- Le fond de vallée de l'Aronde et la frange nord est du territoire communal sont recensés en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type I en raison de la diversité des milieux permettant l'accueil d'une flore et d'une faune rares pour le secteur. Un site NATURA 2000 sur la commune voisine, à l'extrémité nord est du territoire communal, très éloigné du secteur urbanisé de Waquemoulin est recensé. Le nord du territoire est aussi concerné par le périmètre de protection du point de captage d'eau potable de la commune de Méry la Batallie. Ces sensibilités environnementales sont à prendre en compte dans le projet communal à mettre en œuvre.

- Le secteur aggloméré est traversé par des talwegs, ayant pour exutoire l'Aronde, entraînant des risques de coulées d'eau de ruissellement ou de boues dont il est nécessaire de tenir compte dans le choix d'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs. De même, le risque de remontée de nappes est bien présent, jusque sur le village, notamment en partie centrale, pouvant avoir des incidences sur la justification des choix quant à la délimitation des secteurs constructibles.

### ORIENTATIONS PROPOSEES

• **Protéger les secteurs de sensibilité environnementale forte identifiés au nord du territoire communal** et en fond de vallée de l'Aronde en prenant en compte les orientations du SAGE Oise Aronde. Veillez à une gestion adaptée des espaces agricoles dans le périmètre de captage de l'eau potable et aux abords du site Natura 2000. Dans le fond de vallée de l'Aronde, limiter les nouvelles possibilités d'aménagement à des installations légères cherchant à valoriser ou à restaurer les milieux humides.

• **Eviter le développement significatif de l'urbanisation sur ces secteurs à risques** et traiter les espaces de manière à gérer les eaux pluviales.

## ***Des conditions de développement du village préservant le paysage naturel et l'architecture***

Une gestion des paysages naturels et bâtis soucieuse du maintien de la diversité des milieux, visant à préserver l'identité rurale et le patrimoine architectural de la commune.

### **ENJEU(X) SOULEVE(S) PAR LE DIAGNOSTIC**

- Le nord du territoire communal s'inscrit dans un paysage largement ouvert de plateau tandis que la partie sud marque le fond de vallée de l'Aronde au paysage plus fermé par les boisements.

Le secteur urbanisé de Vascuquenuilin marque donc la transition entre ces deux types de paysage bien distincts. Les entrées de village et de manière plus générale les franges entre le secteur bâti et l'espace naturel ont été jusqu'à ce jour relativement préservées (respect du vèlum et de la ligne de crête vers le plateau, utilisation de la topographie dans l'implantation du bâti, respect des matériaux utilisés par le bâti traditionnel, utilisation du végétal dans l'intégration du bâti...). Le maintien de cette disposition va dans le sens de la préservation de l'identité rurale de Vascuquenuilin et d'une bonne inscription du village dans son paysage. Il implique un développement urbain plus compact, si possible à proximité des polarités du village et non plus par étiement de la trame bâtie vers le sud.

- Le bâti du village est groupé, homogène et s'inscrit toujours à la topographie. Il est marqué par les édifices (église et mairie/ école) et quelques constructions de gabarit important, ancien moulin, bâtiments de fermes ou grandes bâtisses souvent à R+1+ combles. De nombreux murs et murets en briques ou pierres participent à la dominante minérale du village dont l'architecture est dans son ensemble bien préservée.

### **ORIENTATIONS PROPOSEES**

• **Gérer le paysage** pour assurer sa pérennité tout en prenant en compte les besoins du monde agricole et sylvicole. **Eviter le développement de l'urbanisation vers les secteurs les plus sensibles en termes de paysage et d'environnement** : l'entée de village est, le fond de vallée de l'Aronde et le rebord du plateau agricole. Etablir une **réglementation d'urbanisme adaptée à la gestion des espaces boisés et au respect du bon équilibre des zones à dominante humide**, en particulier en conservant les fonds de jardin venant au contact de la rivière.

• **Mettre en valeur les édifices repères du village et préserver les murs anclens** au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme. **Mettre en place une réglementation d'urbanisme communal, soucieuse de la valorisation du bâti ancien** à partir du respect des gabarits de construction et des caractéristiques architecturales. Prendre en considération les techniques et matériaux contemporains de construction satisfaisant le recours aux énergies renouvelables, plus particulièrement dans les secteurs plus récents.